

RAPPORT MORAL ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION

L'année 2017 confirme la montée en puissance du mouvement Energie Partagée, avec une belle croissance du nombre d'adhérents, du fait notamment de la montée en puissance des huit réseaux régionaux dont trois sont directement pilotés par Energie Partagée. Le nombre d'adhérents augmente régulièrement, au nombre de 149 au 31 mars 2018.

Un des objectifs importants est de couvrir l'ensemble des régions d'un réseau régional d'ici à 2020 en collaboration étroite avec l'ADEME. Il s'agit pour Energie Partagée d'accompagner ces régions à la création d'un réseau régional affilié à Energie Partagée pour un accompagnement territorial des porteurs de projets citoyens d'énergie renouvelables.

La construction d'une meilleure complémentarité de service entre réseaux régionaux et le mouvement national au profit des projets de terrain amènera l'AG à se positionner sur le principe d'une double adhésion pour les structures membres des réseaux régionaux non portés par EPA. Ces travaux se sont déroulés tout le long de l'année 2017. Ils ont été réalisés conjointement par le réseau national et les quatre réseaux régionaux (Taranis, Energies citoyennes en Pays de Loire, CIRENA, ECLR).

Cette collaboration fût l'occasion de clarifier la place de l'association nationale et des ses relations dans un principe de subsidiarité avec les réseaux régionaux pour éviter tout risque de concurrence sur le terrain. Que chacun des participants ces réflexions soit ici remercié pour sa contribution.

En parallèle de sa structuration interne, 2017 a été une année d'ouverture vers le monde agricole dans l'optique d'une meilleure appropriation de la dynamique collective pour les projets portés par les agriculteurs et d'une meilleure valorisation des dynamiques agricoles et citoyennes sur les territoires. Ce chantier continuera ces prochaines années.

2017 a été également une année importante pour le développement des formations qui permettent de toucher des publics variés et répondre aux attentes des porteurs de projets, via des journées de formations et des web'EnR.

Le guide « Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable » a été finalisé et offre un recueil d'expériences et de méthodologie riche. Il permet une meilleure intégration des partenaires publics dans la conception des projets d'énergies renouvelables citoyens.



Enfin Energie Partagée s'est rapproché de plusieurs fondations pour cofinancer le développement de ses différentes activités.

Si la loi de transition énergétique de 2015 a apporté quelques simplifications, et intègre la place des territoires, elle reste encore imparfaite, et nous pousse à continuer nos actions conjointes de plaidoyer pour l'énergie citoyenne avec nos partenaires du *collectif pour l'énergie citoyenne* pour faciliter le montage des projets citoyens.

Premier résultat concret de ce plaidoyer : le bonus de 3€ par MWh pour les projets citoyens déposés aux appels d'offre de la CRE (Commissions de Régulation de l'Énergie).

Le collectif pour l'énergie citoyenne a fixé un objectif phare de 15 % d'ENR citoyenne d'ici à 2030 ; cet objectif a d'ores et déjà été relayé par le Comité économique, social et environnemental (CESE).

Le travail de plaidoyer est important et nécessite davantage d'implication des adhérents pour l'année à venir en relayant dans vos territoires des mesures intégrant l'énergie citoyenne via les PCAET (Plans Climats Air Energie Territoriaux) et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La filière PV permet à nombre de petits groupes de citoyens de se lancer dans la production d'énergie citoyenne. Vous êtes nombreux à vous investir et à nous rejoindre. Cependant, les modèles économiques sont encore très fragiles mais l'envie de coopérer et faire réseau est là. Énergie Partagée a lancé fin 2017 plusieurs travaux de mutualisation afin de mieux se structurer et palier aux contraintes inhérentes aux « grappes photovoltaïques ».

Le travail avec l'ADEME et le Ministère de la transition écologique autour de la consolidation du dispositif d'amorçage des projets citoyens a continué cette année. Nous pouvons noter deux résultats importants pour le Mouvement qui seront opérationnels dès 2018.

- Un appui accru de l'ADEME, tant national que des directions régionales, pour financer et travailler avec les réseaux régionaux et l'animation nationale d'Energie Partagée.
- La création d'EnerciT, nouvel outil de financement du développement à destination de projets d'énergie renouvelable d'envergure relativement important et qui ont un portage local représentant au moins 40 % du capital.

Après huit années de développement important des énergies renouvelables citoyennes, nous observons une variété importante des projets accompagnés, dû notamment à notre volonté de pouvoir expérimenter différents montages.

Le mouvement Energie Partagée prendra le temps sur 2018, pour analyser les dynamiques territoriales générés par les différents projets locaux soutenus par Energie Partagée et ceux dont l'ancrage local se fait à posteriori. Plusieurs outils sont en préparation pour nous aider à repérer les particularités des montages autour de la Boussole de l'énergie citoyenne et des indicateurs types. Selon

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406

association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org



l'impact généré, l'appropriation locale réalisée et la cohérence avec la charte Energie Partagée, nous tirerons des conclusions sur la validation et l'accompagnement des futurs projets. Nous souhaitons vivement que vos retours de terrain s'expriment pour réussir notre objectif de réappropriation de l'énergie par les territoires.

La maîtrise de la demande en électricité reste le parent pauvre du mouvement, un de nos salariés aura la tâche de dynamiser les réflexions et échanges d'expériences dans ce domaine.

Nous saluons l'engagement de nos salariés qui portent l'association au jour le jour, grâce au soutien de L'Ademe, de plusieurs conseils régionaux et Fondations comme la Fondation MACIF.

Le renouvellement des responsables du mouvement reste à l'ordre du jour, il est important que de nouvelles énergies nous rejoignent !

La présence de tous les bénévoles, dans les projets et dans le mouvement est la force qui permet à notre mouvement d'être devenu un acteur incontournable de la transition énergétique.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org